

2014-2020 : fin de l'appel à projets FEDER

Le 14 mars dernier a été lancé officiellement l'appel à projets FEDER pour la programmation 2014-2020. Cet appel, totalement électronique, s'est clôturé sans encombre ce jeudi 15 mai. En voici un bref bilan.

Afin de constituer des portefeuilles de projets structurants et développer les partenariats et synergies attendus, les contacts ont été nombreux entre les différents acteurs (comme par exemple les Universités, centres de recherche, communes, Intercommunales, ...).

Un guide pratique de référence, un helpdesk et une foire aux questions en ligne ont été mis à disposition des porteurs de projets. Tous ces outils ont été utilisés de façon intense. Les équipes du Département de la coordination des Fonds Structurels ont ainsi enregistré plus de 1.000 demandes de renseignement auxquelles il a été donné réponse que ce soit par mail ou par téléphone. Cette assistance aux bénéficiaires potentiels pour les aider à préparer leurs portefeuilles de manière optimale a été largement appréciée.

L'engouement a été de taille pour participer au programme opérationnel FEDER et contribuer ainsi à l'objectif global d'augmentation de la croissance et de l'emploi en Wallonie. En effet, au terme du délai, pour l'ensemble de la Wallonie, ce ne sont pas moins de **176 portefeuilles de projets** regroupant **1.258 projets** qui ont été introduits représentant un budget total cumulé de **3,818 milliards**, soit globalement **332% du budget disponible** pour les mesures concernées par l'appel à projets.

Pour rappel, le programme FEDER wallon 2014-2020 s'articule autour de trois dimensions inter-reliées, l'économie (axe 1), l'innovation (axe 2) et le territoire (axe 3), avec pour préoccupation transversale la réduction des gaz à effet de serre. Les 3 axes ont rencontré un succès dépassant largement les budgets disponibles avec toutefois des variations importantes d'un axe à l'autre. Les projets déposés dans l'axe 3, consacré au développement territorial équilibré, représentent **445%** du budget tandis que ces pourcentages s'élèvent respectivement à **250%** et **187 %** pour les axes 2 et 1.

Les 12 experts du monde économique et académique désignés pour constituer la Task Force indépendante, chargée d'examiner tous ces projets, vont pouvoir d'ores et déjà débiter leurs travaux. Ils tiendront compte de la répartition des budgets par zone et par axe afin de respecter la concentration thématique.

A l'issue de leur analyse, le Gouvernement wallon prendra connaissance des recommandations formulées, et sur cette base, sélectionnera les portefeuilles de projets. Les premières décisions devraient être prises d'ici la fin de l'année 2014 après l'approbation par la Commission européenne du programme opérationnel.

La programmation 2014-2020 débutera alors concrètement avec la mise en œuvre des projets sélectionnés.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site <http://europe.wallonie.be> pour suivre toutes les évolutions liées à cette programmation.

Flash news